
**Nombre de membres
en exercice:** 11**Séance du mercredi 14 octobre 2020**

L'an deux mille vingt et le quatorze octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 08 octobre 2020, s'est réunie sous la présidence de Dominique LEGRESY.

Présents : 9**Votants:** 11

Sont présents: Bernard CAISSO, Sylvie CHIMINELLO, Thomas COUCHET, Marie-Claire DELMAS, Yasmine HEGOT, Sabrina KISS, Dominique LEGRESY, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE

Représentés: Patrick ALLEGUEDE, Béatrice JACQUET

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Sylvie CHIMINELLO

Objet: Validation de la participation aux écoles de: Livernon, Assier, Cambes. - 2020_070

Le maire expose que les participations de la commune aux écoles dans lesquelles sont scolarisés les enfants de Corn doivent être validées par le conseil municipal.

Pour cette année, il y a 11 enfants scolarisés à LIVERNON, dont le conseil de cette commune a établi la participation à 1 300 € par élève pour l'année scolaire.

La participation s'élève donc à $11 \times 1\,300 \text{€} = 14\,300 \text{€}$

Trois enfants scolarisés à ASSIER, dont le conseil de cette commune a établi la participation à 1300 € par élève pour l'année scolaire. La participation s'élève donc à $3 \times 1\,300 \text{€} = 3\,900 \text{€}$

Deux enfants scolarisés à CAMBES, dont le conseil de cette commune a établi la participation à 1 442,55€ par élève pour l'année scolaire.

La participation s'élève donc à $2 \times 1\,442,55 = 2\,885,10 \text{€}$

Le maire propose au conseil municipal de valider et les sommes dues soit

14 300 € pour la commune de LIVERNON.

3 900 € pour la commune ASSIER,

2 885 € Pour la commune CAMBES.

Le conseil après en avoir délibéré décidé à l'**unanimité** de valider les sommes présentées et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au paiement de ces participations

Objet: Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019 - 2020_071

Le maire expose le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif (RPQS) 2019 et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois (rapport reçu le 28/07/2020) qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le SYDED DU LOT, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Maire **propose** à l'assemblée :d'adopter le rapport annuel: RPQS

Le conseil municipal après avoir délibéré **décide à l'unanimité** d 'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de CORN.

Objet: Décision modificative du budget assainissement, - 2020_072

Le maire expose que l'année passée il y a eu une erreur sur la facture d'assainissement de Monsieur Bernard HERISSET. Il y a un trop payé 33 €.

Pour effectuer le remboursement de cette somme, il est nécessaire d'affecter en budget fonctionnement la somme de 33 € au chapitre 67.

Pour cela le maire propose sur le budget fonctionnement de virer du chapitre 11 « charges à caractère général » au chapitre 67 « charges exceptionnelles » la somme de 33€.

Le conseil après en avoir délibéré vote à **l'unanimité** le virement de la somme de 33 € du chapitre 11 au chapitre 67 en budget fonctionnement et autorise le maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à ce virement.

Objet: Etablissement d'un tarif de cession des tuiles - 2020_073

Le maire **expose** que Monsieur Quercy Maurice, l'a sollicité pour acheter cinq cents tuiles. Tuiles de l'ancienne toiture de la mairie.

Le maire **propose** de vendre ces tuiles au prix de 0,30 € l'unité.

Soit $500 \times 0,30 \text{€} = 150 \text{€}$

Le conseil après **en avoir délibéré vote à l'unanimité** le prix de 0,30 €/ tuile

Soit $0,30 \times 500 = 150 \text{€}$ et autorise le maire a effectuer toutes les démarches nécessaires pour facturer et encaisser le dû.

Objet: Encaissement d'un chèque pour le financement du défibrillateur - 2020_074

Le Maire **expose** au conseil municipal que pour le financement de l'installation du défibrillateur plusieurs sources de financement ont été sollicitées.

Le Rotary club de Figeac nous avons fait le plaisir de soutenir le projet à hauteur de 250 €.

Le maire **propose** au conseil municipal d'encaisser le chèque du Rotary Club de Figeac.

Le conseil après **en avoir délibéré vote à l'unanimité** l'encaissement du chèque du Rotary Club de Figeac et autorise Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires à cet encaissement.

Objet: Etablissement du tarif pour le chauffage et l'eau chaude des logements communaux - 2020_075

Le maire expose qu'avec la nouvelle installation de chauffage, il appartient à la commune de facturer le chauffage et l'eau chaude sanitaire aux locataires des appartements communaux. Après consultation auprès de l'installateur, de l'association Quercy énergie, le maire propose de fixer le prix du kilowatt heure à 0,10 €.

Le conseil après **en avoir délibéré vote à l'unanimité** le prix du Kwh à 0,10 €. Il décide également que ce tarif sera révisable le 1er septembre de chaque année et que la facturation sera mensuelle. Le conseil municipal fixe, pour cette première année la provision sur charge à 50 euros par mois.

Le conseil municipal autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour facturer ce service.

Objet: Adhésion Communes forestières du Lot - 2020_076

Monsieur Caisso expose l'intérêt pour la commune d'adhérer à l'association des communes forestières du Lot. Cette association peut entre autre chose nous accompagner dans la démarche de lutte contre les incendies. L'adhésion à cette association a été fixée, lors de sa création, à 100 euros pour les communes de moins de 300 habitants.

Le Maire propose d'adhérer à cette association.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à 3 abstentions et 7 voix pour d'adhérer à cette association, et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour le paiement de cette adhésion.

Objet: Solidarité Sud-Est - 2020_077

Le maire **sollicite** le conseil municipal de manière solennelle afin de soutenir la population et les collègues élus du sud-est de la France en participant au mouvement de solidarité pour la reconstruction des infrastructures et le soutien à la population.

Pour cela le Maire **propose** de verser la somme de 500 € sur le compte dédié de l'ADM 06 et AMRF06.

Le conseil après en avoir **délibéré** vote à **l'unanimité** le soutien à la population et aux élus du Sud Est à hauteur de 500 euros.

Pour cela le conseil **décide à l'unanimité le virement de la somme de 500 €** sur budget fonctionnement de la commune du chapitre 11 article 615221 au chapitre 67 article 6748 et autorise le maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à ce virement et à ce don.

Questions diverses:

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le photocopieur de la mairie a été changé il y a moins d'un an, l'ancien avait été conservé "au cas où". Il propose au conseil municipal de le mettre à disposition des communes du Sud Est à condition de trouver un moyen pour l'acheminement de celui-ci. Le conseil valide la proposition du Maire.

Monsieur le Maire expose qu'avec Monsieur Valette ils ont constaté des désordres sur le mur qui soutient la route qui descend de Laparrot à la hauteur de la maison Wilmotte donne des signes de faiblesse. Monsieur Valette est chargé de faire établir des devis.

Madame Chiminello informe le conseil que le deuxième appartement communal va être loué à compter du 27 octobre 2020, par Madame Frati Martine.

Monsieur Bernard CAISSO rend compte de la mise en place de la commission agriculture et forêt du Grand Figeac.

Monsieur Thomas Couchet rend compte de la mise en place de la commission environnement, climat, air, énergie du Grand Figeac, ainsi que de l'installation du bureau du Syndicat Territoire d'énergie du Lot.

Madame Kiss rend compte de l'installation de la commission culture et patrimoine du Grand Figeac et rappelle que la commune bénéficie d' une subvention pour les travaux du lac de Cornillou.

Monsieur le Maire rend compte pour sa part de l'installation de la commission planification, urbanisme, mobilité, de la conférence des Maires (PLUI), de l'installation du bureau du Syndicat Célé Lot Médian et de la commission du secteur ouest(projet de territoire).

Monsieur le Maire indique à chaque membre du conseil les dossiers dont il/elle est référent-e et comment il envisage le travail pour la durée du mandat.